

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

## Le Projet de Réparation des Dommages de Guerre à la Chambre

### DE L'ARGENT ET DE LA LIBERTÉ

Je dépeins dans le Journal officiel le passage suivant du discours prononcé à la Chambre, le 17 décembre, au cours de la discussion de la loi sur la réparation des dommages de guerre, par M. Groussau :

« En ce moment, je repense de ma région des lettres qui demandent surtout deux choses : de l'argent et de la liberté. De l'argent, disent-elles, parce que nous ne pouvons rien faire sans cela ; de la liberté, parce que nous voyons que la loi d'Administration se réserve l'action, elle n'aboutit qu'à empêcher ceux qui pourraient agir de réaliser les progrès que nous attendons. »

Je suis en ce moment l'écho fidèle des réclamations qui me parviennent à chaque instant, et, tout à l'heure, quand j'entreprendrai M. le rapporteur envisager avec satisfaction le rachat par l'Etat des régions complètement dévastées, j'éprouverai quelque inquiétude et quelque doute. Que, dans certains cas exceptionnels, l'Etat soit obligé d'intervenir, c'est admissible. Mais je préfère que ce soit à défaut des intéressés, dont les efforts réunis et coordonnés paraissent susceptibles d'aboutir à des résultats supérieurs.

Entre les intéressés et l'Etat, il y a encore les départements dont les représentants sont plus rapprochés des ruines, qui connaissent mieux que l'Etat les conditions de milieu, et qui ont moins de bureaux pour retarder les solutions nécessaires.

Nous en avons assez de cette intervention absolue et exclusive de l'Etat, et nous demandons, comme me l'écrivent mes correspondants, de l'argent et un peu de liberté.

C'est admirablement dit. Oui, les sinistrés de la guerre, et surtout les envahis, attendent, avant tout, qu'une loi mette à leur disposition, dans le délai le plus bref possible, les ressources dont ils ont un urgent besoin. Il ne faut pas chercher dans d'autres mesures le salut de la renaissance de nos régions. Ce secret, il est dans les caisses de l'Etat, il n'est pas ailleurs.

L'argent est le nerf de la guerre économique comme de l'autre. Et puisque nous avons la victoire, que l'on fasse payer l'Allemagne !

En 1915, le Gouvernement disait :

« Nous escomptons des indemnités de guerre que nous exigerons et qui ne compenseront pas seulement la rançon des dommages directs, mais encore le paiement de tous les autres dommages causés au pays et à ses habitants, de tous les préjudices, de toutes les dépenses. Il ne nous en coûte pas de reconnaître aux départements envahis, sur ces indemnités, un privilège auquel la nation tout entière a avantage, puisque la reconstitution économique d'une partie de la France sera ainsi rapidement gagée. »

Nous savons que la pensée du Gouvernement n'a pas varié sur ce point depuis 1915. En paroles, ses représentants reconnaissent volontiers aux populations des territoires envahis « une créance privilégiée, née d'une dette certaine... »

Monsieur Groussau, il serait temps de passer aux actes.

LOUIS ROBIÇHEZ.

### UN HOMMAGE GREC au général Franchet d'Esperey

Salonique, 24 décembre. — Pour reconnaître les éminents services qu'ils ont rendus à l'armée grecque, le gouvernement hellénique a conféré la croix de guerre de première classe au général Franchet d'Esperey, et la croix de guerre de deuxième classe au général Charpy, chef d'état-major.

On sait que le général Franchet d'Esperey était commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, à Lille, avant la guerre, et qu'il est, actuellement, généralissime des armées d'Orient.



LE GÉNÉRAL FRANCHET D'ESPEREY

### LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES FAITS DE GUERRE DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre. — La Chambre a abordé la discussion du projet de réparation des dommages causés par les faits de guerre.

M. Louis Marin demande à la Chambre d'accepter comme base à la discussion le principe du contre-projet qu'il signe avec un certain nombre de ses collègues et qui essaie de concilier les textes de la Chambre, du Sénat et du Gouvernement.

M. Desplas, président de la commission, combat le contre-projet.

M. Lebrun pense comme lui qu'il est préférable, pour aboutir vite, de prendre comme base de la discussion, le texte de la commission.

M. Lalont dit que le contre-projet est véritablement paradoxal, puisqu'il ne tient pas compte du dernier vote de la Chambre sur le remploi.

Le contre-projet Maria est repoussé par 290 voix contre 195.

L'article 1<sup>er</sup> du projet de la commission proclamant l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de guerre, est adopté.

L'article 2 disant : Les dommages certains, directs, matériels, causés en France aux biens mobiliers ou immobiliers par faits de guerre, ont droit à réparation intégrale, sans préjudice du droit, pour l'Etat français, d'en réclamer le paiement à l'ennemi.

Sont considérés comme dommages résultant de faits de guerre : suit une longue énumération des réquisitions opérées par l'ennemi, des contributions de guerre, des amendes, des enlèvements de meubles et d'objets, des détériorations, des destructions des récoltes et des marchandises dans le territoire envahi, la détérioration des immeubles bâtis ou non bâtis, des dommages causés aux bateaux, etc.

La Commission et le Gouvernement acceptent l'amendement Marin tendant à écrire « et en Algérie » après les mots « causés en France ».

M. Lebrun déclare que les dégâts causés par les inondations, doivent être réparés en vertu de la loi de 1891.

M. Jobert dit qu'il serait bon d'indiquer les obligations à imposer à l'ennemi de réparer, en nature, et de remettre en état les contrées dévastées par lui.

M. Lebey réclame que les Allemands rendent les matériaux qui sont nécessaires.

M. Forgeot ajoute la main-d'œuvre.

M. Lebrun déclare que le nécessaire est fait pour que les Allemands restituent tout, même, en théorie, pour la main-d'œuvre. M. Jobert a donc satisfaction.

M. Lebrun ajoute que la loi s'appliquera à l'Alsace-Lorraine. Nous avons pris, dit-il, un décret tendant à l'Alsace-Lorraine les lois françaises.

Il promet que le détail enlevé par les Allemands dans le Nord, et qui fut retrouvé, sera rendu à ses propriétaires.

Les deux premiers paragraphes de l'article 2 sont adoptés. Sur les paragraphes suivants, énumérant les dommages considérés comme résultant de cette guerre, le débat est renvoyé à une autre séance.

### LE VOYAGE DU ROI D'ITALIE

Paris, 24 décembre. — Le Roi d'Italie a fait remettre au préfet de la Seine, 15.000 francs pour les pauvres de Paris.

Échange de télégrammes

Paris, 24 décembre. — Le Roi d'Italie, en quittant la France, a télégraphié à M. Poincaré son ardent salut, affirmant sa profonde reconnaissance pour l'accueil si cordial qu'il lui avait fait.

Le Roi renouvelle ses vœux pour la prospérité de la France et pour une coopération toujours plus cordiale, plus confiante, et plus puissante des deux pays, dans les voies de la civilisation et du progrès.

M. Poincaré a répondu :

« Paris n'oubliera jamais la visite du roi. Les éloquentes paroles, chaleureusement affectueuses, qu'il a prononcées à l'adresse de la France, le roi d'Italie, contribueront à fortifier l'indissoluble amitié des deux pays. »

Au nom de la France, M. Poincaré réitére les meilleurs vœux pour le Roi d'Italie.

### Les Allemands....

La nouvelle Constitution d'Empire

Les Dusseldorfer Nachrichten disent que la Conférence tenue à Berlin pour discuter la nouvelle constitution de l'empire et à laquelle ont pris part le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et d'autres personnalités bien connues, dont un « ministre autrichien » (représentant l'Autriche allemande), s'est mise d'accord sur les bases suivantes :

« Le président élu sera le chef du gouvernement impérial. »

Ses pouvoirs tiendront le milieu entre ceux du président des Etats-Unis et ceux du roi d'Angleterre. »

Le président formera le Cabinet d'après les principes parlementaires ; ce Cabinet sera assisté par un « Conseil des Etats », composé des délégués des Républiques fédérales et qui correspondra au Sénat américain. Ce Conseil des Etats ne se réunira que pendant pas des affaires particulières des Républiques fédérales, qui seront au nombre de quarante ou cinquante. »

Les socialistes et les élections

Bâle, 24 décembre. — On mande de Berlin que des pourparlers entre les socialistes majoritaires et minoritaires pour les élections de l'Assemblée nationale ont échoué.

La Botte marchande

Amsterdam, 24 décembre. — La Gazette de Cologne, passant en revue la flotte marchande allemande, conclut que 350.000 tonnes de ses 5.500.000 existant avant la guerre sont encore à la disposition de l'Allemagne. Il faut ajouter que les bâtiments construits pendant la guerre sont estimés à un million de tonnes.

### Nos Braves

Légion d'Honneur ROUBAIX

M. Fernand MOTTE, d'abord au 243<sup>e</sup> d'infanterie, a obtenu la Croix de guerre, et a été blessé à Hébuterne. Directeur de la société « Le Chlore Liquide », il a été promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, le 2 décembre 1918, avec cette mention :

Titres exceptionnels : travaillant lui-même ses ouvriers, il a obtenu la Croix de guerre, et a été blessé à Hébuterne. Directeur de la société « Le Chlore Liquide », il a été promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, le 2 décembre 1918, avec cette mention :

Titres exceptionnels : travaillant lui-même ses ouvriers, il a obtenu la Croix de guerre, et a été blessé à Hébuterne. Directeur de la société « Le Chlore Liquide », il a été promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, le 2 décembre 1918, avec cette mention :

### MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

M. Henri CARBONNIER, rédacteur à la Croix du Nord, ancien rédacteur au Journal de Roubaix, tué d'une balle au front, à Beaucourt, en Alsace, le 11 janvier 1915. Nous prions la famille de notre confrère, ainsi que la rédaction de la Croix, d'agréer nos sympathiques condoléances.

M. Charles TIBEAU, sergent au 3<sup>e</sup> génie, mort au champ d'honneur, le 4 juillet 1917, à l'âge de 31 ans.

Un obit sera célébré à son intention le lundi 26 décembre, à 9 heures, en l'église St-Jean-Baptiste, à Roubaix.

M. Henri PIE-TEKS, caporal au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, mort pour la France, à l'âge de 21 ans, le 10 avril 1915, au combat des Eparges. Il habitait à Roubaix.

Une messe sera célébrée à son intention, le jeudi 26 décembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.

### Chronique Locale

Aujourd'hui, Mercredi 25 Décembre : 259 jour de l'année.

Lune : Lever, 7 h. 15 ; coucher, 15 h. 56.

Lune : Dernier quartier du 23 ; nouvelle lune, le 3 janvier.

Aujourd'hui, Fête de Noël ; demain, Saint Etienne.

Au-delà du pont Saint-Vincent

Un de nos lecteurs nous envoie communication de ce souvenir :

Les habitants de la rue d'Alsace, séparés du centre de la ville pendant le départ des Allemands, ont repris espoir en apprenant que le premier pont français jeté sur le Rhin entre Bierstein et Oppenheim, long de 200 mètres, a été fait en cinq heures, dans des conditions atmosphériques particulièrement difficiles.

### PASSAGE D'UN CONVOI D'ÉVAQUÉS

Mardi soir, quarante-cinq autos-camions français et anglais, transportant des évacués Allemands, sont passés à Roubaix, vers 9 h. 15, et ont stationné Grand-Rue, pour se diriger ensuite vers la Gare. Ces évacués, hommes, femmes et enfants, étaient originaires de la région du Nord. Parmi eux se trouvaient des personnes de Meurthe-et-Moselle et quelques Roubaisiens.

LA CROIX-ROUGE nous prie d'insérer les avis suivants :

Les personnes ayant des tickets pour la distribution des jouets, vendredi, sont priées de se munir de leur feuille de maison, et de remplir les tickets nécessaires pour toucher les jouets qui leur sont destinés.

LA CROIX-ROUGE désire embaucher quelques employés qu'elle paierait au besoin : s'adresser, 2, rue de la Gare, jeudi, de 9 heures à midi.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS, 4 bis, rue de la Gare, Roubaix. — On nous prie d'insérer cette note :

Bureaux ouverts de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures, tous les jours, sauf les jours fériés.

Nos braves soldats en permission peuvent se présenter pour toucher un subsidiaire, s'ils ne l'ont pas déjà reçu à leur passage à Paris. Ils sont priés de se munir de leur titre de permission.

### ARBUS DE CONFIANCE

Détournement d'une somme de 44.600 francs.

M. Maurice Fourgous, bijoutier, Grande-Rue, 49, en quittant son domicile, lors de la mobilisation, avait laissé la garde de sa maison et de son magasin à une jeune fille âgée de 26 ans, qui avait son domicile dans le quartier de la rue du Moulin. A son retour du régiment, M. Maurice Fourgous constata, après inventaire, qu'une certaine quantité de marchandises ne se trouvaient plus en magasin et ne correspondaient nullement aux recettes.

Devant cette situation anormale, le bijoutier, qui estime le détournement qui lui est causé à 44.600 francs, a déposé une plainte pour abus de confiance entre les mains de M. Buschart, commissaire de police du cinquième arrondissement, qui a interrogé la demoiselle, actuellement en traitement à l'Hôtel-Dieu.

### LES CAMBRIOLEURS CONTINUENT...

M. Oscar Desquiers, employé de commerce, demeurant rue de Croix, 37, avait quitté sa maison, en compagnie de sa famille, pour faire une course ; à son retour, un peu plus tard, il constata avec stupéfaction que des cambrioleurs s'étaient introduits chez lui, avec de fausses clés, car la porte d'entrée n'avait pas été fracturée.

Les cambrioleurs ont visité la maison complètement et se sont emparés d'un coffret en acier renfermant 150 francs en pièces de cinq francs, trois pochettes d'assurances sur la vie, des livrets de retraites ouvrières, un coffret en bois, deux montres, dont une or et l'autre en argent, un sautoir, le tout d'une valeur de 500 francs.

Au numéro 40, boulevard de Cambrai, habite M. Jean Margo, chez qui des cambrioleurs se sont introduits pendant la nuit, en escaladant le mur de la cour qui donne rue de Mouton.

Les cambrioleurs ont pris des bottines, une montre en acier, une bague or avec diamant, des vêtements pour femme et une trentaine de francs en bons de monnaie.

CHARGONS. — Inscription du 28<sup>e</sup> tour, — 100 kilos pour 8 francs ; 3<sup>e</sup> Secteur, jeudi 26 décembre, de 8 à 11 h. ; 4<sup>e</sup> Secteur, de 2 à 5 h. ; 5<sup>e</sup> Secteur, vendredi 27 décembre, de 8 à 11 h. ; 6<sup>e</sup> Secteur, de 2 à 5 heures.

DISTRIBUTION D'AGGLOMERES. — Une distribution de tourbe aura lieu, 20, quai de Wattrelos, Peignage Motte, à raison de 50 kilos par famille ; prix, 0,75. Se présenter avec sa carte de pain, de 3 heures à midi et de 4 heures à 4 heures.

Ordre des distributions : Secteur 21, jeudi 26 décembre ; Secteur 13, vendredi 27 déc. Toute personne ne se présentant pas avec son secteur, ne sera pas servie.

VENTE DE POUSSIER DE COKE. — Semaine du lundi 23 au samedi 28 décembre. — Carte de pain avec barre couleur rose : Mercredi 25 décembre, jour férié, pas de vente. Jeudi 26, Secteur 11, 50 et au-delà. Cartes sans barre : Jeudi 26, Secteur 11, 1 à 200.

MORT D'UNE ÉVAQUÉE EN BELGIQUE. — Nous apprenons la mort de Mlle Anna-Marie Rodin, 46 ans, à Waure (province de Liège), le 21 octobre 1918, à l'âge de 29 ans. Elle habitait chez ses parents, rue Larochebaucourt. Un obit sera célébré à son intention, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le jeudi 26 décembre, à neuf heures.

EST-CE UN VOL ? — Mme Geneviève Fuchery, sans profession, demeurant rue Jules Derbancourt, 59, revenant de Paris, a remis ses colis à deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, quelle n'a plus revus depuis.

Le vol est-rien ? Les chaussures du litige, de vêtements et des livres, le tout d'une assez grande valeur, Plaine à été déposée à M. Barthelemy, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement.

LES PIPPOCKETS. — Une ourdisseuse, M<sup>lle</sup> Rachelle Ledebonne, âgée de 21 ans, demeurant rue du Commerce 36, a été dévalisée de son portefeuille renfermant une somme de 5 francs, ses cartes d'identité et de chômage, au moment où elle se trouvait place de la Gare, avant le départ du train pour Paris.

VOL D'UN BRACELET EN OR. — M. Buschart, commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, a rédigé un procès-verbal à la charge de Charles Vermeir, âgé de 35 ans, demeurant rue Chouart, 5, pour vol d'un bracelet en or, au préjudice de Mlle Germaine Constant, demeurant rue de la Tour, 15.

PHARMACIENS DE GARDE DU JOUR DE NOÛL, 25 décembre. — M. Joseph Wey, 37, rue de Valenciennes, Tilleur, rue de Tourcoing, Florbaux, rue du Tilleul.

M<sup>lle</sup> A. PLATEAUX, angle contour St-Martin et rue du Curé, informe ses nombreux clients, qu'elle a en magasin un choix de rideaux, tulle, linon, tissus pour stores, schirting. 1356d

### LYS

LA PRESSION DU GAZ ET LES FÊTES DE NOÛL ET DU NOUVEAU AN. — La Mairie a reçu avis de l'usine à gaz de Croix, qu'à l'occasion de la Noël et du jour de l'An, la pression sera normale, ces jours-là à quatre heures et demie du matin.

LEERS

Une Victime des Allemands

Un habitant de Leers tué à Annappes

La famille Verscomst, qui habite rue Longue, 99, vient d'être avisée par la mairie d'Annappes que leur fils, Henri Verscomst, âgé de 35 ans, a été tué par les Allemands le 15 octobre dernier, dans les circonstances suivantes :

Henri Verscomst, qui avait été occupé à des travaux dans un bataillon ouvrier, sous la domination allemande, aux environs d'Annappes, fut compris dans la grande évacuation du 1<sup>er</sup> octobre, et dirigé sur la Belgique.

Le 18 octobre, ayant appris que les alliés avançaient vers Lille et Roubaix, Verscomst s'en vint à Annappes, afin d'y reprendre des vêtements qu'il avait laissés dans cette localité, lors de l'évacuation. Il se trouvait sur la passerelle de la Marque, lorsqu'il fut atteint de deux coups de fusil tirés par un soldat allemand qui se trouvait encore dans ces parages. Verscomst tomba inanimé et, lorsqu'un moment plus tard des Anglais, qui arrivaient dans cette direction, le découvrirent, il avait cessé de vivre. Il fut transporté dans une ferme voisine et inhumé le lendemain au cimetière d'Annappes, comme inconnu, car on ne retrouva que quelques semaines plus tard, sa carte d'identité, ce qui explique que les parents n'ont pu être prévenus plus tôt.

### WATTRELOS

LE RETOUR DE M. PIOTEIX, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MAIRIE.

Après avoir subi en Allemagne une longue détention, M. André Pioteix, secrétaire général de la Mairie, vient de rentrer à Wattrelos.

C'est le 23 octobre 1916 que MM. Briffaut, maire, et Pioteix, secrétaire, furent arrêtés par l'autorité allemande pour avoir refusé la communication des listes de chômeurs aux pouvoirs occupants.

Après avoir subi à Roubaix trois mois de prison, MM. Briffaut et Pioteix furent évacués en Allemagne, au camp d'Holzmillden, d'après un jugement du tribunal militaire présidé par Hoffmann, commandant de place.

Au bout de sept mois de séjour en Allemagne, M. Briffaut, maire, obtint d'être rapatrié en France. Quant à M. Pioteix, particulièrement mal noté, il dut subir la captivité jusqu'à la révolution allemande.

Il fut successivement envoyé au camp de Constante (septembre 1917), à la forteresse de Rastatt, au printemps 1918 ; il y resta six semaines et retourna ensuite au camp d'Holzmillden jusqu'à sa libération.

M. Pioteix est rentré en France par la Suisse. Un accueil chaleureux fut réservé à Evian au groupe des prisonniers. Notre secrétaire général compte bientôt reprendre ses fonctions à l'Hôtel de Ville.

C'est par erreur que le bruit de la nomination, dit-elle, que dans la grande Roumaine, le régime purement démocratique est assuré pour l'avenir.

### Troubles Sanglants à Hambourg

Trente tués et soixante blessés

Paris, 24 décembre. — Du Daily Mail : Au cours de troubles dans Hambourg, les soldats révolutionnaires y ont mitraillé la foule. Il y eut trente tués, soixante blessés.

### LES AMÉRICAINS DÉMOBILISENT 30.000 HOMMES PAR JOUR

Washington, 24 décembre. — Le général March, chef d'état-major général des Etats-Unis, annonce que la démobilisation des forces américaines dans le pays, atteint la limite fixée de 30.000 par jour.

A la date du 4-12, 20.930 officiers, 188.564 soldats furent démobilisés. Au sujet du rapatriement des troupes du front occidental, le général March indique que le navire de transport Leviathan a fait dix voyages ramenant chaque fois 0.450 hommes, tandis que quatre autres navires portaient dans chacun des neuf ou dix voyages, près de 5.000 hommes, six autres navires de moindre tonnage, portaient 2.000 hommes à chaque traversée.

## DERNIÈRE HEURE

### LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE à la Chambre

Paris, 24 décembre. — La Chambre a repris cet après-midi, la discussion du projet de réparations des dommages de guerre. M. Mistral soutient l'amendement tendant à inscrire dans le projet la réparation des dommages causés par accident survenus dans les établissements travaillant pour l'Etat.

M. Lebrun répond qu'une loi spéciale réglerait cette question et sera déposée. L'amendement Mistral est repoussé. L'ensemble de l'article 2 et 3 est adopté. L'ensemble de l'article 4 est réservé.

On discute ensuite l'article 5 fixant les évaluations du montant des pertes subies et des frais supplémentaires pour la reconstitution des immeubles.

Deux longues controverses s'engagent entre MM. Marin, Lemire, Lefebvre Duprey, la Commission et le Gouvernement, au sujet de la dépréciation des immeubles pour la vétusté.

La Chambre vote à mains levées l'amendement Lefebvre Duprey, limitant la dépréciation à 15 %.

Une nouvelle controverse juridique se pro-

### LA NEIGE

On signale d'abondantes chutes de neige dans l'arrondissement d'Ussel (Cortez). Dans le Cantal, une légère couche de neige recouvre la campagne.

### LES PERMISSIONS des Prisonniers de guerre rapatriés

Paris, 24 décembre. — Le Gouvernement a décidé d'augmenter la durée des permissions des prisonniers de guerre rapatriés. La durée sera calculée dorénavant d'après le temps passé en captivité.

Les prisonniers de 1914 et 1915 auront droit à 60 jours. Ceux de 1916 à 1918, ceux de 1917 et 1918 à trente jours ont été bénéficiant d'un supplément de permission, soit sous forme de prolongation, soit par rapport sur ceux déjà rentrés dans le corps. Dans ce dernier cas, le rappel se fera au moment de la permission de détente.

### LES ALLOCATIONS JOURNALIÈRES

Une Circulaire de M. Abrami interdit le cumul

Paris, 24 décembre. — M. Abrami adresse une circulaire rappelant que les allocations journalières de la loi du 5 août 1914, ne peuvent, après le décès du militaire, être cumulées avec la demi-solde. L'interdiction d'un cumul s'applique tant aux majorations qu'à l'allocation principale. Le paiement par délégation ne sera supprimé qu'à compter de l'expiration, mais quand les préfets ou sous-

### L'Empire des Aïrs

D'Angleterre aux Indes en avion

Malte, 24 décembre. — Un avion, ayant à bord le général Meccan et quatorze personnes, est parti de Londres, allant aux Indes ; il est arrivé à Malte, provenant de Sicile.

Un général américain blessé

Ecouteau, 24 décembre. — Le général américain blessé dans l'accident d'aéroplane, près de Louvres, est le général Rhodés.

### Général français et anglais reçoivent une distinction américaine

Washington, 24 décembre. — Le général Pershing conféra la médaille de services distingués en reconnaissance de leurs services exceptionnels rendus au corps expéditionnaire américain, aux généraux français : Castelnau, Franchet d'Esperey, Fayolle, Maistre, Debency, Gouraud, Degoutte, De Boissoudy, Mangin, Berthelot Gérard, Guillaumat Humbert, Weygrand, Paut, Hirschauer. La même médaille est conférée aux généraux anglais : Horne, Plumer, Byng, Rawlinson, Birdwood, Lawrence ; aux généraux belges : Enquoy, Jacques ; aux généraux italiens : Dall, Olio, Sciopoli, qui d'Aoste.

### Dans les Chantiers de Constructions navales en Angleterre

La réduction des heures de travail

Londres, 24 décembre. — La Fédération des mécaniciens, ouvriers des chantiers de constructions navales, a accepté la proposition des patrons de réduire le chiffre des heures de travail à 47 par semaine, non 44 comme le demandaient les ouvriers.

La décision a été acceptée par 285.558 voix contre 147.080.

### LES ÉLECTIONS ANGLAISES

Les résultats

Londres, 24 décembre. — Les Universités du Nord ont élu, à la Chambre des Communes, Fisher, ministre de l'Instruction publique, libéral coalitionniste, Conway unioniste coalitionniste.

L'Université de Londres a élu Magnus, unioniste coalitionniste, par 2.510 voix, contre 2.141 de Webb, l'un des chefs du Labour party.

### La Bessarabie unie à la Roumanie

Jassy, 24 décembre. — L'assemblée bessarabienne qui vota précédemment l'union de la Bessarabie avec la Roumanie sous réserve d'une large autonomie, vient de voter l'union définitive, sans réserve, dans la con-